



Sûreté 11.2.4

SUPERVISEUR

**Durée: 21H00 formation
hors test**

Des agents relevant des points 11.2.3.1 à 11.2.3.5

Public - pédagogie

Public / prés requis :

Public : Superviseur de sûreté

Prérequis : Bonne maîtrise du français parlé et écrit
- Avoir validé la formation 11.2.2; être titulaire d'une certification d'agent de sûreté

Pédagogie / modalité d'évaluation :

- Affirmative (cours magistral)
- Interrogative
- TP

Modalité d'évaluation : Test d'évaluation des acquis avec remise d'une attestation

Objectifs

- Connaître les moyens de se conformer aux prescriptions légales
- Connaître les contrôles internes de la qualité
- Réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- Connaître les procédures d'intervention d'urgence
- Connaître les capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/de filtrage utilisés
- Connaître les tâches de supervision
- Savoir parrainer, former sur le tas et motivé
- Connaître la gestion des conflits

Programme de formation

- **Ce que vous devez connaître**
 - Cadre réglementaire
 - Programme de sûreté et Assurance qualité
 - Réaction en cas de détection d'articles prohibés
 - Procédures d'interventions d'urgences
 - Capacités et limites des équipements sûreté
- **Ce que vous devez savoir mettre en œuvre**
 - Mission du superviseur
 - Règles de communication
 - Méthode de contrôle qualité
 - Méthode de management
 - Méthode de formation sur le tas
 - Résolution de conflit